

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 7 février 2022

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration de l'État au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance organisé au titre de l'année 2023

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

VU le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration de l'État au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Patricia HUBERT, administratrice générale au contrôle général économique et financier, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration de l'État au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance, ouvert par l'arrêté du 25 janvier 2022 susvisé.

Article 2

M. Olivier LEDAMOISEL, attaché principal d'administration de l'État au Secrétariat général, Sous-direction des ressources humaines ministérielles, Bureau des affaires juridiques statutaires et indemnitaires, est nommé vice-président, susceptible de remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité d'assurer sa mission.

Article 3

Sont nommés membres du jury :

- Mme Samia BEN YOUSSEF, attachée principale d'administration de l'État à la Direction du Budget, 4^{ème} sous-direction – développement durable ;
- M. Yann LAHUPPE, attaché d'administration de l'État à la Direction du Budget, 1^{ère} sous-direction – politique budgétaire.

.../...

Article 4

Le secrétariat du jury sera assuré par un fonctionnaire du service des ressources humaines du Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Article 5

La Cheffe du service des ressources humaines du Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **7 FEV. 2022**

Pour le ministre de l'économie, des finances,
et de la relance
Et par délégation,

L'Administratrice civile,
Cheffe du bureau SRH2B,

Mélisa ROUSSEAU